

Votation du 24 novembre 2013 sur l'avenir institutionnel du Jura bernois

La Neuveville, le 24 novembre 2013

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance avec satisfaction de la décision de la population du Jura bernois d'inscrire l'avenir de sa région dans le cadre institutionnel du canton de Berne. Ce résultat correspond à l'avis de sa majorité, qui a été suivie dans son analyse des enjeux auxquels le Jura bernois est actuellement confronté ainsi que de la voie à suivre pour les prendre en compte.

Ce scrutin apporte un enseignement essentiel : après une longue période de discussion et d'incertitude sur le destin institutionnel du Jura bernois, il est désormais acquis qu'il n'y aura pas de création d'un canton formé du Jura bernois et du Jura. Cela a également pour conséquence que l'avenir institutionnel du Jura bernois passe par la poursuite de l'existence du CJB et son renforcement. Ce sont par ailleurs les mécanismes de protection de la minorité francophone mis en place par le canton de Berne qui ont été plébiscités dans leur ensemble : statut particulier, surreprésentation proportionnelle et droit de vote séparé au législatif, siège garanti à l'exécutif, droit d'initiative régionale, garantie d'accès à des prestations en français, etc. Il s'agit également d'un vote de confiance dans le fait que le canton de Berne saura conserver et développer ses instruments en faveur de la minorité, même s'il connaît actuellement une phase dont il est difficile de mesurer l'influence sur le résultat de la votation.

Les débats menés dans le cadre de la campagne ont montré que la population du Jura bernois avait des attentes par rapport aux institutions cantonales. Cela implique de ne pas se satisfaire du statu quo mais de renforcer la participation directe de la région aux affaires cantonales qui la touchent spécifiquement. Le CJB poursuivra la mise en application de sa stratégie qui consiste à se situer à la pointe de ce débat. Il entend également jouer un rôle rassembleur entre la majorité satisfaite et la minorité déçue. L'heure n'est pas à l'euphorie ou au deuil, mais au respect mutuel et à la concertation, dans la recherche de l'intérêt général du Jura bernois, de la région interjurassienne ainsi que de l'Arc jurassien tout entier.

La votation du 24 novembre 2013 est source de progrès pour le Jura bernois. Après avoir été l'enjeu d'un différend entre deux cantons, sa population a pris ses responsabilités et affirmé clairement dans quel cadre elle entend construire son avenir. Le Jura bernois a choisi la voie de l'innovation consistant à rester un laboratoire du fédéralisme et de la cohabitation entre les communautés linguistiques plutôt que la voie du repli identitaire.

La campagne a été intense et la participation élevée, ce qui renforce le caractère significatif et incontestable du résultat. De manière générale, les arguments des partisans et opposants ont été de grande qualité pour la formation de l'opinion. Leur expression s'est faite, lors des débats publics et soirées d'information, dans une attitude de respect mutuel. Le CJB se réjouit que la population ait pu démocratiquement s'autodéterminer dans le cadre de ce scrutin et l'invite, ainsi que toutes les parties qui ont été concernées par la votation, à poursuivre dans cette attitude de respect du choix attesté par les urnes.

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch

Informations

Christophe Gagnebin, président du CJB, au 079 322 70 57

Fabian Greub, secrétaire général, au 078 759 84 39

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch